

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

L'hôtel de deuxième classe (no 22)

Construit en 1893 comme hôtel de première classe, l'hôtel de deuxième classe a été remplacé par un nouvel hôtel de première catégorie (no 14) en 1912-1913. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'hôtel de deuxième classe a servi de casernement. Par la suite on a transformé le rez-de-chaussé en entrepôt. Les plans de cet édifice ont vraisemblablement été préparés par un architecte du ministère des Travaux publics. L'hôtel de deuxième classe appartient à Parcs Canada et fait partie du lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais. Voir le rapport 90-31 (partie III: 1881-1 900) du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'hôtel de deuxième classe a été désigné «édifice classé» en raison du grand intérêt historique qu'il représente, ainsi que pour ses qualités architecturales et environnementales.

Durant les années 1881-1 900, le Canada assiste à une recrudescence d'immigrants de souche britannique. Parmi eux, on retrouve des fermiers souvent dotés de moyens financiers considérables et que le déclin rapide de l'agriculture en Grande-Bretagne, couplé à l'attrait de l'ouest canadien, ont incités à émigrer. La construction d'un hôtel permettant de loger ces «passagers de salon» témoigne de ce contexte historique.

Cette époque est aussi celle de la lutte aux maladies infectieuses par le biais de la désinfection scientifique. Le surintendant médical Frederick Montizambert a, depuis 1874 environ, réintroduit le partage de l'île en trois zones mis de l'avant en 1848 : celle de «santé» à l'ouest, le centre pour le personnel et l'est pour les hôpitaux. Ainsi, l'hôtel de deuxième classe sera localisé dans la partie occidentale, identifiée au secteur «santé».

Ce bâtiment entièrement construit en 1893 fait penser aux grandes maisons coloniales étatsuniennes de la côte atlantique. La justesse de sa conception fonctionnelle explique sans doute qu'on ait construit le nouvel hôtel de première classe en utilisant un plan similaire. Le choix des matériaux et des techniques de construction reflète bien les modes artisanales de l'époque.

Le lien historique entre l'hôtel de deuxième classe et son environnement paysager est demeuré relativement inchangé. Son emplacement privilégié sur les berges du fleuve lui assure une excellente visibilité. Cet édifice est un symbole pour toute la région, au même titre que les hôtels de première et de troisième classe ayant servi à loger les immigrants en santé.

Éléments caractéristiques

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

L'hôtel de deuxième classe (no 22)

La valeur patrimoniale de l'hôtel de deuxième classe réside dans son modèle inspiré de l'architecture domestique, dans la rationalité de son aménagement intérieur et dans sa facture artisanale qui découle d'un emploi limité de matériaux industrialisés.

L'hôtel de deuxième classe est un vaste bâtiment en bois de deux étages qui, grâce au décroché des toitures en pente, a l'allure de trois maisons en rangée. La partie centrale, la plus haute, loge les aires communes; elle sépare deux longues ailes où sont situées les chambres. Dans la petite annexe située à l'arrière se trouve la cuisine. Une grande galerie panoramique, surélevée par rapport au sol en pente, longe toute la façade. Ce parti architectural reflète de façon ingénieuse les fonctions du bâtiment et devrait être préservé.

La construction de cet ancien hôtel de deuxième classe fait preuve d'une économie de moyens. Le revêtement de planches à clin, les portes et les fenêtres disposées de façon régulière et les croix de Saint-André qui enjolivent la balustrade sont autant d'éléments qui contribuent au caractère artisanal du bâtiment. Le jeu des briques et la polychromie du couronnement des cheminées sont d'autres détails ornementaux d'intérêt. Le remplacement d'éléments irréparables ou manquants devrait se faire dans le respect de ces caractéristiques formelles. Il est à noter que le revêtement de toiture d'origine, le bardeau de bois, était un matériau populaire à la fin du siècle dernier; pour cela, sa réintégration pourrait être envisagée.

L'aménagement intérieur a subi un certain nombre de modifications. Toutefois, la grande salle à manger située au rez-de-chaussée et le grand salon de l'étage sont toujours pourvus de leurs deux foyers en brique. Ces éléments de décor <<de luxe>> rappellent la vocation première de l'hôtel; les tablettes de bois moulurées des foyers - celles qui ont disparu - pourraient être reconstituées à partir des existantes. On pourrait éventuellement réintégrer les cloisons des anciens locaux tels que bar, «office» et chambres, si le besoin en espaces fermés se faisait sentir, d'autant plus que leurs traces demeurent entièrement visibles.

Si les cloisons des chambres du rez-de-chaussée ont été éliminées, celles de l'étage sont encore en place. Il conviendrait de préserver l'organisation spatiale de l'étage ainsi que certains indices d'occupation tels que traces de fixation des couchettes, supports des tablettes, trous de ventilation et graffiti anciens. Ce sont des traces significatives de la vocation hôtelière du bâtiment.

Beaucoup de matériaux d'origine ont été préservés. Le bel escalier de bois à balustres chantournées, le revêtement des murs et plafonds en planchettes embouvetées, les portes intérieures à panneaux et la quincaillerie d'époque sont autant d'éléments de décor intérieur sur lesquels repose la valeur patrimoniale de ce bâtiment. L'appui-

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

L'hôtel de deuxième classe (no 22)

chaise posé sur certains murs pour délimiter deux zones de couleurs contrastantes - pour imiter un lambris - est aussi un détail ornemental d'intérêt.

L'environnement immédiat de l'hôtel de deuxième classe a conservé un cachet rustique qu'il conviendrait de sauvegarder. Il serait également souhaitable que les travaux de mise en valeur de Grosse-Île respectent la relation des bâtiments historiques entre eux. Enfin, on devrait éviter d'effacer les traces des anciennes circulations - chemins, sentiers ou trottoirs - menant au bâtiment. Il en va de même pour les escaliers de sauvetage qui furent mis en place vers 1911. Par ailleurs, le pourtour et le dessous du bâtiment recilent des vestiges stratigraphiques architecturaux et artefactuels.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Révisé

1999.08.10